

Février 2025.

## Mot de la Présidente

Aux prémices de l'année 2025, le CAFFES fait un constat : aujourd'hui, nous avons tout ce qu'il faut pour travailler sur les dérives sectaires qui brisent tous les jours davantage des familles subissant des comportements, des pratiques qui induisent des faits dommageables restant toute leur vie :

**1/ des Assises nationales des Dérives Sectaires qui se sont déroulées en mars 2023 organisées sous la houlette de la secrétaire d'Etat à la Citoyenneté de l'époque, Sonia Backès, connaissant personnellement le phénomène sectaire. La restitution de ces travaux qui ont duré deux journées (ma salive en a pris un coup !) a ouvert sur un plan national de lutte contre les dérives sectaires en 3 axes : l'accompagnement, la prévention et la sanction.**

**2/ une loi du 10 mai 2024 renforçant la lutte contre les dérives sectaires, dont la Députée du Nord Brigitte LISO, sensibilisée au sujet et soutenant ce projet, en a été la rapporteur, ne manquant pas de tenir face aux diverses difficultés rencontrées. Cette loi promulguée a créé notamment deux nouveaux délits : celui de placement ou de maintien en état de sujétion psychologique ou physique et celui de provocation à l'abandon et à l'abstention de soins.**

**3/ Une circulaire du 05 août 2024 établissant 17 critères de dangerosité. Quelle avancée depuis le rapport parlementaire de 1995 qui fixait déjà 10 critères, repris ici par la loi et renforcés de 7 autres afin d'aider à comprendre toujours plus la dangerosité des mouvements à caractère sectaire. C'est une victoire car l'Etat a pris en compte une nouvelle fois le sujet, reconnu l'urgence d'aider ces familles qui souffrent d'avoir un être cher sous emprise sectaire.**

**4/ Cette circulaire relance également les cellules de vigilances en préfecture de chaque département. Il ne pouvait ici y avoir qu'une remise en marche de ces relais institutionnels. Notre directrice et moi-même avons vécu, après 8 ans d'absence durant lesquelles le CAFFES est resté mobilisé comptant parfois sur quelques relais, la réunion de cette cellule en Préfecture du Nord il y a quelques semaines, où étaient rassemblés tous les représentants des différents ministères. Pour les leaders de mouvements à caractère sectaire, cela ne doit pas être bien gai chez eux...**

**Nous sommes toujours là !**

Cette relance est plus que la bienvenue à une période où les mouvements à caractère sectaire, qu'ils viennent des États-Unis, d'Asie ou d'ailleurs, redoublent de prosélytisme avec pour projet de conquérir l'Europe.

C'est pourquoi, au-delà d'une mobilisation nationale des acteurs de la lutte contre le phénomène sectaire, l'année 2025 doit être placée sous le sceau d'une mobilisation européenne, citoyenne, pour ensemble résister à ces organisations qui ravagent tout sur leur passage et dont le lobbying auprès des instances européennes a pour objectif d'endormir leur vigilance et de les instrumentaliser, avec à terme, de par ses atteintes à l'individu et à la société, le risque de déstabiliser nos démocraties. Il est important de prendre garde à cette actualité grandissante du phénomène sectaire et il est nécessaire de demeurer mobilisés dans un monde qui bouge beaucoup et tellement vite.

**Alors aujourd'hui, en tant que présidente du CAFFES oeuvrant depuis plus de 30 ans au service des familles et de la collectivité, à temps complet et sans aucune rémunération, je lance ce cri d'alarme aux personnes mobilisées par ce vécu, aux familles touchées, aux citoyens qui se sentent concernés.**

**Car c'est aujourd'hui que tout se joue, nous avons besoin de vous, rejoignez-nous !**

**La présidente, Charline DELPORTE, chevalier de la légion d'honneur.**

Accompagnement

Prévention

Sanction

Face à l'emprise sectaire...

Restons unis et unissons nos forces pour maintenir le cap !

Les 9 et 10 mars 2023 ont été organisées au ministère de l'intérieur les « Assises nationales de lutte contre les dérives sectaires » auxquelles le CAFFES a naturellement participé en raison de sa présence depuis bien des années auprès des familles et sortants d'emprise.

De ces « Assises » a émergé une stratégie nationale d'action 2024-2027, en faveur des personnes et familles concernées, formulée en 3 axes visant à :

### Accompagner - Prévenir - Sanctionner

En accord avec cette stratégie nationale, complétée par l'adoption de la loi 2024-420 du 10 mai 2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes, le CAFFES se mobilise au quotidien auprès des familles afin de la poursuivre.

Mais pour « Accompagner », il faut :

- Réagir rapidement dès l'accueil de la demande, car si les familles se rendent compte d'un danger pour l'être cher, elles ne réussissent généralement pas à identifier l'emprise sectaire qui en est la cause ;
- Inspirer confiance aux familles pour mettre en place un suivi par les professionnels et bénévoles au CAFFES qui agissent en toute bienveillance ;
- Apporter soutien et conseils pour garder le lien avec l'être cher sous emprise ;
- Écouter la personne qui, sous emprise, a subi des comportements, pratiques et faits dommageables, pour apporter des débuts de réponses à ses questions et retrouver sa dignité, sa liberté et sa place dans la société ;

- Travailler avec les relais institutionnels pour être plus efficace, notamment avec la Miviludes, qui bénéficie aujourd'hui d'une existence reconnue par cette même loi du 10 mai 2024.

Mais pour « Prévenir », il faut :

- Être solidaire pour, sur la base de l'information que les familles apportent sur les mouvements, faire de la prévention et éviter que cela n'arrive pas à d'autres ;
- Rester connecté avec l'actualité du phénomène sectaire qui ne cesse d'évoluer.

Mais pour, éventuellement, « Sanctionner », il faut :

- Que les décrets d'application de la loi du 10 mai 2024 soient publiés ;
- Et surtout que les familles acceptent librement de porter plainte et de demander réparation, mais pour cela encore faut-il qu'elles aient conservé ou retrouvé les forces nécessaires pour agir et qu'elles aient véritablement pris conscience du vécu et des dommages sectaires qu'elles ont traversés et subis.

Au seuil de l'année nouvelle, le CAFFES tient une nouvelle fois à saluer le courage de toutes ces familles qui un jour passent la porte de son siège, en lui faisant confiance pour témoigner de ce qu'elles ont vécu, parfois sur des sujets des plus intimes. Lorsque leur accompagnement se termine, ce sont leurs lettres de remerciements qui enchantent le plus les bénévoles, salariés et vacataires du CAFFES tout en les mobilisant pour être toujours plus efficaces dans leurs futures missions.

